

**BORDEREAU DE VERSEMENT AUX
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
DU DOUBS**

Intitulé du service versant :

Direction régionale de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)

N° de versement : 2174 W

Métrage : 6,30 mètres linéaires

Date du versement :

15 novembre 2013

Exemplaire destiné au service versant

X

Exemplaire destiné aux Archives

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
	Sommaire			
1-59	Recensement de la population de 1999 : bordereaux de district n°6.	1999		
60-61	Opérations de recensement de la population de 2007. – Dossier de fond. Documents collectés pour les communes d'Étray et Fourcatier-et-Maison-Neuve.	2007		
62-63	Opérations de recensement de la population de 2008. – Dossier de fond. Documents collectés pour la commune de Fallerans.	2008		
1-59	Recensement de la population de 1999	1999		
	Bordereaux de district n°6.			
1	Abbans-Dessous à Audeux. Sauf, pour Arbouans, districts 0009 et 0010.			
2-4	Audincourt			
2	Îlots B02 à AK07.			

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
3	Îlots AL04 à AT19.			
4	Îlot AV02 à AZ15.			
5	Autechaux à Baume-les-Dames.			
6	Bavans à Berthelange. Sauf, pour Bavans, districts 0008 et 0020.			
7-17	Besançon.			
7	Îlots AB01 à AS05.			
8	Îlots AT01 à BK08.			
9	Îlots BK09 à BW06.			
10	Îlots BX01 à CL11.			
11	Îlots CL12 à CX02.			
12	Îlots CX03 à DZ18.			
13	Îlots EH01 à EV09.			
14	Îlots EW01 à HR06.			
15	Îlots HS03 à IK15.			
16	Îlots IL01 à MO01.			
17	Îlots MO02 à RS02.			
18	Bethoncourt. Sauf districts 0002, 0007, 0008, 0019, 0028 et 0031.			
19	Beure à Charnay.			
20	Charquemont à Cléron.			
21	Clerval à Dampjoux.			
22	Damprichard à Étray.			
23	Étupes à Évillers. Sauf, pour Étupes, districts 0003, 0031 et 0034.			

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
24	Exincourt. Sauf districts 0002, 0003 et 0021.			
25	Eysson à Goux-sous-Landet.			
26	Grand-Charmont. Sauf district 0001.			
27	Grand'Combe-Châteleu à Hauterive-la-Fresse.			
28	Hérimoncourt. Sauf district 0045.			
29	Hôpital-du-Grosbois (L') à Magny-Châtelard.			
30	Maîche à Mancenans-Lizerne.			
31	Mandeure. Sauf districts 0001 et 0002.			
32	Marchaux à Montandon.			
33-38	Montbéliard.			
33	Îlots AD 01 à AO03.			
34	Îlots AP 02 à AY13.			
35	Îlots AY14 à BP15.			
36	Îlots BR01 à BW10.			
37	Îlots BW11 à BZ12.			
38	Îlots CD01 à ZB03.			
39	Montbéliardot à Montgesoye.			
40	Montivernage à Noironte.			
41	Nommay à Ouhans. Sauf, pour Nommay, districts 0001 et 0004.			
42	Ouvans à Dompierre-sur-le-Doubs.			

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
43-46	Pontarlier.	2007-2008		
43	Îlots AB01 à AK16.			
44	Îlots AL01 à AW14.			
45	Îlots AX01 à BE18.			
46	Îlots BE22 à ZA03.			
47	Pont-de-Roide à Russey (Le).			
48	Sainte-Anne à Sechin. Sauf, pour Sainte-Suzanne, districts 0002, 0006 et 0008.			
49	Seloncourt. Sauf districts 0005, 0014, 0032 et 0049.			
50	Semondans à Sourans.			
51	Soye à Val-de-Roulans.			
52-54	Valentigney.			
52	Îlots AO2 à AK15.			
53	Îlots AL01 à AP03.			
54	Îlots AR02 à BC05.			
55	Valleroy à Viéthorey.			
56	Vieux-Charmont.			
57	Villars-lès-Blamont à Vorges-les-Pins.			
58	Voujeaucourt. Sauf districts 0023 et 0035.			
59	Vuillafans à Vyt-lès-Belvoir.			
60-63	Recensements de la population postérieurs à 1999 Après 1999, le recensement est organisé en campagnes annuelles, programmées de manière à enquêter dans la totalité des communes au moins une fois tous les 10 ans.			

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
	Les dossiers communaux sont collectés selon les principes suivants : - petites communes de l'EGP, bénéficiant d'un recensement complet tous les 5 ans : versement exhaustif. Les communes concernées sont : Adam-lès-Vercel, Bavans, Brey-et-Maisons-du-Bois, Chapelle-des-Bois, Épenoy, Étray, Fallerans, Fontain, Fourcatier-et-Maison-Neuve, Le Gratteris, Orsans, Rochejean et Saône ; - grandes communes de l'EGP, recensées par échantillonnage chaque année : versement des questionnaires « ordinaires » remplis une année sur 5 à compter de 2006 (2006, 2011, etc.) ; versement exhaustif des communautés (hôpitaux, maisons de retraite, gendarmeries, établissements pénitentiaires, établissements d'enseignement, communautés religieuses, etc.) recensées lors d'un cycle complet (2004-2008 ; 2009-2013 ; 2014-2018....). Les communes concernées sont : Besançon et Montbéliard.			
60-61	Campagne de 2007.	2007		
60	Dossier de fond. Manuel à l'usage de la commune de moins de 10 000 habitants - Manuel à l'usage de la commune de 10 000 habitants et plus - Manuel à l'usage de l'agent recenseur moins de 10 000 habitants - Manuel à l'usage de l'agent recenseur 10 000 habitants et plus			
61-	Dossiers communaux. - Étray. Fourcatier-et-Maison-Neuve. Contient les pièces suivantes : dossiers d'adresses collectives, feuilles de logements, bulletins individuels, fiches de logement non enquêtés, dossier de communauté.			
62-63	Campagne de 2008.	2008		
62	Dossier de fond. Manuel à l'usage de la commune de moins de 10 000 habitants - Manuel à l'usage de la commune de 10 000 habitants et plus - Manuel à l'usage de l'agent recenseur moins de 10 000 habitants - Manuel à l'usage de l'agent recenseur 10 000 habitants et plus			
63	Dossiers communaux. – Fallerans. Contient les pièces suivantes : dossiers d'adresses collectives, feuilles de logements, bulletins individuels, fiches de logement non enquêtés, dossier de communauté.			

Le Directeur régional (service versant) :

Reçu les documents ci-dessus mentionnés
Besançon, le 15 novembre 2013
La Directrice des Archives du Doubs,
Nathalie VIDAL